



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national «Emploi et Inclusion» 2014-2020

ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES « PAC'EMPLOI 2019 : ateliers »

Mise en concurrence à procédure adaptée

Date de mise en ligne du présent cahier des charges :
28/03/2019

Date limite de dépôt :
16/04/2019

Interlocuteurs Équipe Atout PLIE Nord-Ouest 91 :
Inès GAROUSTE et Lucile CHEVRON – 01 69 29 92 98
Sonia LASSIAZ – 01 69 29 00 11

Réponse à transmettre par mail et par courrier :
- Mail : i.garouste@atoutplie.fr et l.chevron@atoutplie.fr
Et s.lassiaz@atoutplie.fr

- Adresse :
Atout PLIE Nord-Ouest 91
15 avenue de Norvège
91978 Courtaboeuf CEDEX

Période d'exécution de la prestation :
Du 23/04/2019 au 31/12/2019

Engagement de sélection des prestataires
19/04/2019

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVOYER PAR
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 16/04/2019**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCÉDURE ADAPTÉE

Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en place sur le territoire des deux intercommunalités adhérentes (la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes du Pays de Limours) un accompagnement renforcé vers l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif, confrontés à la précarité et à l'exclusion, jusqu'à leur maintien à l'emploi de plus de 6 mois ou leur entrée en formation qualifiante.

Suite au travail collaboratif mené avec les acteurs techniques partageant le Plan (les intercommunalités adhérentes, le Conseil Départemental de l'Essonne et les agences Pôle Emploi notamment) et aux retours des référents de parcours PLIE sur les besoins des publics accompagnés, Atout PLIE organise depuis plusieurs années le Parcours d'Accompagnement Collectif à l'Emploi, dit PAC'Emploi.

Le PAC Emploi est une action partenariale qui permet, durant une semaine, la mobilisation de demandeurs d'emploi du territoire Nord-Ouest Essonne sur différents ateliers afin qu'ils s'approprient des outils et pratiquent des méthodes de base indispensables à leur recherche d'emploi.

L'objectif de l'action est d'apporter une offre récurrente et itinérante sur le territoire afin de cibler un large public.

En 2019, 5 semaines PAC'Emploi vont donc être organisées sur différents sites du territoire Nord-Ouest Essonne pour maintenir et encourager la proximité et parer aux problèmes de mobilité des demandeurs d'emploi.

Ces semaines permettent une multiplication de l'offre disponible sur le territoire à travers un travail de mutualisation, de valorisation et de capitalisation des compétences du territoire.

Cette prestation pourra s'inscrire dans le cadre de la programmation 2014-2020 relative au FSE et plus précisément, sur l'axe prioritaire 3 du Programme opérationnel national FSE « emploi et inclusion ». A ce titre, elle pourra être cofinancée par le FSE.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges a donc pour objet la réalisation de 4 ateliers par session, entre le 23/04/2019 et le 31/12/2019 dans le cadre de la mise en place de l'action PAC'Emploi.

Ces ateliers seront répétés sur plusieurs sessions et proposés sur différents sites du territoire afin de toucher un large public.

ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS

Effectif à encadrer par session : chaque atelier est ouvert à 6 participants minimum et 12 participants maximum.

L'effectif annuel visé est de : 65% de participants PLIE et 35% de demandeurs d'emploi du territoire non-inscrits au PLIE.

Pour chaque session, les prescripteurs du territoire seront mobilisés en amont afin de constituer le groupe de participants (envoi d'une fiche de liaison à Atout PLIE.)

La prestation, qui a lieu sur une semaine, devra se dérouler sur les dates prévisionnelles suivantes, à raison de 6 heures par jour (9h30-12h30 et 14h00-17h00) : lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Du 13/05/2019 au 17/05/2019
- Du 17/06/2019 au 21/06/2019
- Du 30/09/2019 au 04/10/2019
- Du 18/11/2019 au 22/11/2019
- Du 16/12/2019 au 20/12/2019

Atout PLIE se chargera de réserver les lieux d'accueil et communiquera, au plus tard un mois avant le démarrage de chaque session, le lieu de réalisation aux prestataires.

Atout PLIE se réserve la possibilité de modifier le planning en fonction des besoins du territoire et des disponibilités des salles notamment. Tout changement sera suivi d'une diffusion d'information auprès des prestataires.

Nombre d'ateliers par session :

- Atelier 1 : Je prends confiance en moi et en mon image, je m'affirme face à un employeur
- Atelier 2 : Je valorise mes qualités et compétences pour ma candidature et je me prépare à l'entretien d'embauche
- Atelier 3 : Je décroche un entretien d'embauche par téléphone
- Atelier 4 : Je candidate en ligne

Contenu détaillé des ateliers par session :

LUNDI : Atelier 1 - « Je prends confiance en moi et en mon image, je m'affirme face à un employeur » – 6 heures de prestation

Objectifs de l'atelier :

- Donner des conseils adaptés aux personnes en matière d'image (look, communication, communication non verbale) en lien avec l'emploi visé
- Favoriser une revalorisation de soi, de son image en passant par le bien-être physique
- Mettre en pratique les conseils (coiffure, maquillage, soin/hygiène...)
- Aider les demandeurs d'emploi à mieux répondre aux questions :
 - Comment je me prépare aux entretiens d'embauche ?
 - Comment j'adapte mon « look » en me mettant en avant lors des entretiens d'embauche

MARDI : Atelier 2 - « Je valorise mes qualités et compétences pour ma candidature, et je me prépare à l'entretien d'embauche » - 6 heures de prestation

Pour cet atelier, les personnes devront se munir de leur CV en version informatique et en version papier, et avoir une présentation soignée.

Objectifs de l'atelier :

Partie 1 (matin) :

- Faire parler les personnes afin qu'elles puissent identifier leurs savoir-faire, savoir-être, qualités et compétences clés, et qu'elles puissent les faire apparaître sur leur lettre de motivation et leur CV.
- Amorcer le CV (de quoi est-il composé ? qu'est-ce que les recruteurs regardent ? comment le présenter ?)
- Aider à la réalisation du contenu de CV des personnes qui n'en ont pas ou apporter des corrections aux CV des personnes qui en ont un, toujours avec la personne et en accord avec sa recherche d'emploi du moment.

Les participants doivent pouvoir repartir avec **une fiche outil capitalisant les qualités et compétences clés à la rédaction d'un CV, ainsi qu'une trame de CV.**

Partie 2 (après-midi) :

- Préparer les candidats à la simulation d'entretien d'embauche (communication verbale, non verbale, gestes et postures...)
- Filmer une simulation d'entretien d'embauche par demandeur d'emploi : une personne joue le rôle du recruteur (en adaptant son discours au secteur d'activité visé par le demandeur d'emploi) et une autre personne filme cet entretien
- Visionner et analyser les différentes vidéos en collectif afin :
 - d'analyser les différentes situations et les différents points de vue
 - de repérer et évaluer les acquis, identifier les atouts de chacun des demandeurs d'emploi
 - d'encourager et préparer les personnes à une meilleure :
 - Valorisation de soi et prise de confiance face à l'employeur
 - Communication verbale et non verbale
 - Réplique face aux questions de l'employeur

JEUDI : Atelier 3 - « Je décroche un entretien d'embauche par téléphone » - 6 heures de prestation

L'objectif de l'atelier est :

- D'apporter des outils concrets aux demandeurs d'emploi
 - Un listing des entreprises du secteur géographique par secteur d'activité
 - Un argumentaire précis et concret à utiliser lors de la prospection téléphonique ou tout autre support seront demandés
- D'animer le groupe en réalisant des simulations de conversations téléphoniques
- D'organiser et gérer la prospection téléphonique pour chacune des personnes présentes
- D'amorcer des contacts auprès des entreprises pour chacune des personnes présentes
- **De décrocher des entretiens d'embauche pour un minimum de 2 personnes par session**

VENDREDI : Atelier 4 - « Je candidate en ligne » - 6 heures de prestation

Pour cet atelier, les personnes devront se munir de leur CV en version informatique et en version papier, et avoir une présentation soignée.

Objectifs de l'atelier :

- Apprendre à utiliser le site Pôle emploi
- Actualiser son statut sur le site Pôle emploi
- Saisir son CV en ligne sur le site de Pôle emploi
- Enregistrer son CV et sa lettre de motivation sur clé USB
- Générer les CV via le site Pôle emploi
- Candidater en ligne
- Transmettre des informations sur les bonnes applications smartphone liées à la recherche d'emploi

Pour ce module, une salle informatique sera réservée par Atout PLIE, ou encore le prestataire équipé pourra venir avec son matériel informatique pour la journée.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SÉLECTION DES PRESTATAIRES

L'achat de prestation est soumis à concurrence à procédure adaptée entre candidats en mesure de réaliser le contenu des prestations décrites dans le présent cahier des charges.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique sur 20 points
- L'organisation de la prestation (méthode et pédagogie alternée) sur 20 points
- Les moyens mobilisés (humains et matériels) sur 20 points
- Prix de la prestation sur 40 points

Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

La phase d'analyse des réponses pourra inclure une négociation sur la temporalité de la réalisation de la prestation, sur les critères de prix et de qualité, et le nombre de prestations.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-1 LIEU D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

La prestation étant itinérante sur le territoire Nord-Ouest Essonne, chaque session aura lieu sur un site différent (exemples de sites visés : Maison Intercommunale de l'emploi, Maison de quartier, PLJ, etc), facilement accessible en transports en commun, et équipé de salles pouvant accueillir l'effectif et les ateliers prévus par session.

Atout PLIE (Nord-Ouest 91)
15 avenue de Norvège – 91 978 Courtabœuf CEDEX ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82
mail : contact@atoutplie.fr N°SIRET : 415 255 520 00033 Code APE : 9499 Z

Atout PLIE se chargera de la recherche des lieux d'exécution.

Il sera donc demandé aux prestataires d'être mobiles sur le territoire et de prévoir les aspects logistiques en conséquence (supports pédagogiques notamment).

ARTICLE 5-2 – DÉLAIS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Les ateliers seront réalisés entre 23 avril 2019 et le 31 décembre 2019

ARTICLE 5-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION

ARTICLE 5-3-1 – CONTRAT DE PRESTATION

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest 91 et chacun des prestataires retenus, conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen.

Chaque atelier ne pourra avoir lieu sans un minimum de 6 participants.

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de la session, l'annulation de la prestation pourra être décidée par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de raccourcir le temps de prestation en cas de désistement d'un nombre trop important de personnes durant l'action ou de l'annuler (moins de 6 participants).

ARTICLE 5-3-2 – AVENANT

En cas de réalisation de la prestation avant le 31/12/2019 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément de sessions dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et d'ingénierie du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

ARTICLE 5-4 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

Le paiement de chaque session de la prestation interviendra sur présentation d'une facture et des justificatifs de service fournis par le prestataire.

Les justificatifs de service à fournir sont :

- Les feuilles d'émargement matin et après-midi, originales cachetées et signées par les demandeurs d'emploi et le prestataire par session (formateur/s de l'atelier)
- Le compte-rendu d'exécution qualitatif et quantitatif par session, signé et cacheté par le prestataire
- Les supports de travail proposés aux demandeurs d'emploi et tous les supports de travail réalisés par les demandeurs d'emploi lors des ateliers (pour l'ensemble des sessions)
- Un bilan global final reprenant l'intégralité des sessions sur l'année (nombre de personnes ayant fréquenté les ateliers, nombre de sessions réalisées, les différentes thématiques et exercices abordés, la méthodologie, les objectifs atteints ou partiellement et pourquoi, remarques sur la réalisation des ateliers, taux de satisfaction suite aux questionnaires et analyse de ceux-ci)
- Les questionnaires de satisfaction remplis par les participants
- Les factures des prestations réellement effectuées

Sur l'année 2019, seules les sessions réalisées et comptabilisant un minimum de 6 participants par atelier seront payées.

Dans le cadre de la réalisation des ateliers, en dessous de 6 participants, Atout PLIE ne paiera pas l'atelier qui sera annulé pour motif d'effectif non atteint.

Atout PLIE fera le maximum pour avoir un délai de prévenance de 24h minimum pour annoncer l'annulation au prestataire.

A l'inverse, le prestataire devra informer Atout PLIE dès lors que l'effectif ne sera pas atteint le Jour J, cette situation conduisant également à l'annulation de l'atelier.

Commenté [g1]: Redite avec 5-4 et 5-4-2

ARTICLE 5.4.1 ÉTABLISSEMENT DU PRIX

L'offre du prestataire au présent cahier des charges, doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires.

Ces prix devront être indiqués en coût forfaitaire TTC par atelier et par session, incluant les frais de mission et autres frais soit :

Coût unitaire forfaitaire TTC par atelier*nombre de sessions prévues

La prestation sera facturée conformément aux prix contenus dans le contrat de prestation.
Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation liée à ce présent cahier des charges.

ARTICLE 5.4.2 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que le prix des seuls ateliers de prestation réellement exécutés.

En cas de non réalisation d'un atelier, Atout PLIE ne procédera pas au paiement du prix correspondant.

En cas d'effectif inférieur à 6 participants, l'atelier sera annulé et Atout PLIE ne procédera pas au paiement de la prestation.

ARTICLE 5-5 – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges, signés et cachetés.
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91, signée et cachetée.
3. Le contrat de prestation signé, paraphé et cacheté par chacun des prestataires et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi
5. Devis avec le coût unitaire forfaitaire TTC par session (pour le ou les ateliers concernés)

ARTICLE 6 – OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le prestataire s'engage à apposer sur tout document utilisé au cours de la prestation* les logos suivants (en haut, de gauche à droite) : « l'Europe s'engage en Île-de-France », le logo d'Atout PLIE, le logo du prestataire, ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national Emploi et Inclusion 2014/2020 ». Le prestataire s'engage également à afficher ces logos dans les salles et bureaux où se déroulera la prestation.

*bilans, feuilles de présences, feuilles de réunions, etc.

ARTICLE 7 – PUBLIC CONCERNE

Public cible : tout demandeur d'emploi en recherche active et résidant sur le territoire d'intervention d'Atout PLIE (41 communes réparties sur les intercommunalités de la Communauté Paris-Saclay et de la Communauté de Communes du Pays de Limours). Capacité : 14 participants visés par session de PAC'Emploi.

La présence obligatoire des demandeurs d'emploi à chaque atelier de la semaine de PAC'Emploi est requise sur l'ensemble de la session de Pac'emploi

ARTICLE 8 - MODALITÉS D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

ARTICLE 8-1 - NEUTRALITÉ

Les demandeurs d'emploi seront positionnés sur la semaine PAC'Emploi par leurs prescripteurs emploi (envoi d'une fiche de prescription à l'interlocuteur en charge de l'action à Atout PLIE).

Les informations seront ensuite transmises aux prestataires avant le démarrage de la session.

ARTICLE 9 - DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Fonctionnement général : Les prestataires s'engagent à être disponibles tout au long de la prestation, conformément aux dates prévisionnelles proposées dans ce présent cahier des charges, entre le 23/04/2019 et le 31/12/2019.

Article 9-1 Les différentes phases de la prestation

Le déroulement de la prestation devra reprendre les étapes présentées dans le tableau suivant.

| Phases | Objet | Contenu |
|----------------------------|--|---|
| Entrée sur la prestation | Accueillir, informer, valider l'entrée en s'appuyant sur la demande d'Atout PLIE Nord-Ouest 91 | <ul style="list-style-type: none">• Présenter le contenu, les différentes phases et l'objectif de l'atelier lors du démarrage des sessions• Susciter l'adhésion• Analyser les attentes / les besoins• Valider l'entrée• Informer les participants que l'action est financée par Atout PLIE Nord-Ouest 91 et le FSE |
| Suivi au cours de l'action | Informer Atout PLIE Nord-Ouest 91 sur la réalisation des ateliers (par exemple : le nombre de demandeurs d'emploi) | <ul style="list-style-type: none">• Mesurer et analyser la participation des demandeurs d'emploi présents aux ateliers.• Faire un point sur la participation des demandeurs d'emploi• Transmettre des feuilles d'émargement originales cachetées et signées émargées matin et après midi• Transmettre un compte rendu d'exécution qualitatif et quantitatif par session par atelier réalisé• Les supports de travail proposés et réalisés |
| Bilan de fin de prestation | Évaluation de l'ensemble des ateliers par Atout PLIE, les demandeurs d'emploi et les prestataires | <ul style="list-style-type: none">• Bilan final de la prestation (pour l'ensemble des sessions réalisées)• Les questionnaires de satisfaction remplis par les demandeurs d'emploi et une synthèse |

Article 9-2 Les points d'étape

Dans le cadre du déroulement de la prestation, trois points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement leur sens aux ateliers proposés. Ces trois points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

1/ Validation de l'entrée sur la prestation

Le prestataire a la responsabilité de recevoir les personnes dont l'orientation a été validée par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

La liste des participants sera communiquée en amont à chaque prestataire et les inscriptions de dernières minutes (du vendredi précédant la session) seront systématiquement communiquées aux prestataires.

Le ou les intervenants devront veiller au respect de cette liste et n'accepter que ceux qui y figurent (y compris les inscriptions de dernières minutes ayant été communiquées).

2/ Suivi au cours de l'action

Les feuilles d'émargement originales émargées matin et après-midi, ainsi que le compte-rendu d'exécution qualitatifs et quantitatifs par session réalisées seront transmises au fil des sessions ainsi que les factures correspondantes, permettent de faire un suivi adapté et cohérent d'une insertion professionnelle durable du demandeur d'emploi. En effet, ces comptes-rendus servent de rendu aux conseillers emploi ayant orientés les participants.

Atout PLIE souhaite que les prestataires puissent échanger entre eux des informations sur les demandeurs d'emploi participants aux sessions, et favorisent les échanges avec les conseillers emploi et prescripteurs ayant orientés des personnes.

Des réunions de suivi pourront être mise en place par le PLIE avec les prestataires au cours de la prestation, afin de favoriser les échanges et ajustements nécessaires en cours d'action.

3/ Bilan de fin de prestation

Ce bilan final prendra en compte la réalisation de l'ensemble des sessions durant la période prévue dans ce cahier des charges et s'appuie également sur l'analyse des questionnaires de satisfaction.

ARTICLE 10 - MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION

Article 10-1 - Moyens humains

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution du contrat de prestation) et il est le garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Tout changement d'intervenant devra être signalé à Atout PLIE.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour réaliser la prestation.

Article 10-2 - Moyens matériels

Le prestataire s'engage à mettre à disposition des demandeurs d'emploi des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

ARTICLE 11- MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PRESTATION – DÉMARCHE QUALITÉ

Article 11-1 – Compte rendu par session

Les comptes-rendus d'exécution qualitatifs et quantitatifs par sessions réalisées permettent de faire un suivi adapté et cohérent d'une insertion professionnelle durable du demandeur d'emploi. En effet, ces comptes-rendus servent de trame pour les conseillers emploi.

Article 11-2 – Bilans et Réunions de bilan de prestation

Le bilan final de l'action prenant en compte l'ensemble des sessions tout au long de l'année 2019

Article 11-3 – Questionnaires de satisfaction

Les questionnaires de satisfactions remplis par les demandeurs d'emploi tout au long de l'année 2019.

ARTICLE 12 – COORDINATION

Le prestataire s'engage à favoriser en toute circonstance le développement des liens avec l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91 chargée du suivi des actions.

L'ensemble des prestataires seront mobilisés lors d'une réunion de rentrée sur le territoire Nord-Ouest 91 pour présenter le contenu de leurs ateliers aux référents PLIE et autres prescripteurs de publics. La date sera communiquée par Atout PLIE et la présence des prestataires sera requise.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ / DONNÉES NOMINATIVES

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés, conformément au RGPD.

ARTICLE 14- CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES PIÈCES RELATIVES A LA PRESTATION

Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le prestataire retenu s'engage à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, afin de s'assurer de la bonne exécution de la prestation. Le prestataire devra conserver ces éléments pendant 10 ans.

ARTICLE 15 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le prestataire s'engage à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE

| Rythme de transmission | TYPE DE DOCUMENT | DESTINATAIRES | COMMENTAIRES |
|--|---|--|--|
| En réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée | Réponse à l'achat de prestation et transmission des documents qualitatifs et financiers par courrier et par mail Devis | Atout PLIE Nord-Ouest 91 | Sans ce document le dossier ne sera pas traité. Devis avec le coût unitaire forfaitaire TTC par session (pour le ou les ateliers concernés) |
| A l'entrée en prestation | - Contrats de prestation signés et cachetés du ou des prestataires - Cahiers des charges paraphés signés et cachetés du ou des prestataires | Atout PLIE Nord-Ouest 91 | Sans ces documents, les sessions de pac'emploi ne pourront pas démarrer |
| Durant l'action | - Les feuilles d'émargement originales cachetées et signées par les demandeurs d'emploi et le prestataire matin et après- midi (formateur/s de l'atelier) - Le compte-rendu d'exécution qualitatif et quantitatif par session signé et cacheté - Les supports de travail proposés aux demandeurs d'emploi et tous les supports de travail réalisés par les demandeurs d'emploi lors des ateliers -Bilan intermédiaire de l'action signé et cacheté | Structures d'accueil Atout PLIE Nord-Ouest 91 Référénts PLIE | Ces documents servent à la certification de service fait et au meilleur suivi et accompagnement des demandeurs d'emploi par leurs conseillers à l'emploi |
| A la sortie et à la demande de règlement | -Bilan final de la prestation signé et cacheté -Questionnaires de satisfaction -Analyse des questionnaires -Facture | Atout PLIE Nord-Ouest 91 | Ces documents servent à la certification de service fait et au meilleur suivi et accompagnement des demandeurs d'emploi par leurs conseillers à l'emploi Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec les demandeurs d'emploi |